

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 19/03/2024

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 19 mars 2024 à 18h00 en mairie de NOVES, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LECOFFRE Eric, LUCIANI-RIPETTI Marina, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : ANZALONE Marie-Laurence, CLARETON Thierry, DI FELICE Jean-Marc, FERRIER Pierre, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LLOBET Lionel, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, TATON Robert, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents :12	Suffrages exprimés : 16	Pour: 16 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 13 mars 2024			

N° de la délibération : 2024-11
Objet : Compte administratif 2023 budget eau potable

Le Conseil d'administration,

Après avoir eu la présentation du compte administratif 2023 par le Président M. Jean-Pierre SEISSON,

Après que le Directeur, ordonnateur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE, ait quitté la salle,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :


		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	5 487 157,01 €	5 997 007,43 €	509 850,42 €
	Section d'investissement	1 458 945,06 €	1 185 533,01 €	-273 412,05 €
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation		285 441,36 €	
	Section d'investissement		1 032 754,33 €	
TOTAL		6 946 102,07 €	8 500 736,13 €	

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	3 462 171,08 €	3 879 316,00 €
	TOTAL des RAR	3 462 171,08 €	3 879 316,00 €

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
--	----------	----------	-------------------

Résultat cumulé	Section d'exploitation	5 487 157,01 €	6 282 448,79 €	795 291,78 €
	Section d'investissement	4 921 116,14 €	6 097 603,34 €	1 176 487,20 €
	TOTAL CUMULE	10 408 273,15 €	12 380 052,13 €	1 971 778,98 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 013-878802396-20240319-2024_DELIB_11-DE



APPROUVE le compte administratif 2023 du service eau potable tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.